RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES
CONSULTATION POUR UNE MISSION DE MONTAGE DE DOSSIERS FONDS PARTENARIAL ECONOMIE DE PROXIMITE ET CAP ECONOMIE DE PROXIMITE

MODALITES DE CONSULTATION :

- Envoi de la lettre de consultation le 16/01/2024 aux sociétés :
 - Chambre de Commerce et d'Industrie d'Eure-et-Loir
 - Chambre de Métiers et de l'Artisanat d'Eure-et-Loir
 - BGE
 - Réseau Entreprendre
 - Réseau Initiative Eure-et-Loir

- Date limite de remise des offres fixée : 26/01/2024 à 17h00

BGE n'a pas remis d'offre.

Réseau Entreprendre n'a pas remis d'offre.

Chambre de Commerce et d'Industrie d'Eure-et-Loir a remis une proposition le 25/01/2024 à 16h28.

Réseau Initiative Eure-et-Loir a remis une proposition le 26/01/2024 à 14h05.

Chambre de Métiers et de l'Artisanat d'Eure-et-Loir a remis une proposition le 26/01/2024 à 16h59.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240326-D2024-048-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/03/2024
Notification : 26/03/2024

ANALYSE DES OFFRES CONFORMEMENT AUX CRITERES ANNONCES :

	Chambre de Commerce et d'Industrie d'Eure-et-Loir	Réseau Initiative Eure-et-Loir	Chambre de Métiers et de l'Artisanat d'Eure-et-Loir
Maîtrise du dispositif d'aide (nombre de dossiers traités sur ce dispositif et méthodologie proposée)	**Nombre de dossiers traités :** Au cours des derniers mois : 7 dossiers CAP En moyenne par an : 2 à 3 dossiers CAP R&D&I / 1 à 2 dossiers CAP Investissement production Montage dossier FEDER pour entreprise en R&D&I **Méthodologie proposée :** - Contact envoyé par Agglo - Prise de rdv avec le chef d'entreprise (5 jours ouvrés) - Rdv en face à face - Montage complet du dossier - Rdv avec le chef d'entreprise pour valider le dossier - Saisie des informations et du dossier d'aide sur la plateforme du dépôt Temps total cumulé : 9h	Reprise des critères d'éligibilité et compléments d'information. **Nombre de dossiers traités :** 10 dossiers fonds de proximité traité sur le second semestre 2023 (mission pour le compte de la Communauté de Comme des Portes Eulériennes d'Ile-de-France) – mission reconduite en 2024 **Méthodologie proposée :** - Contact envoyé par Agglo - Prise de contact avec le chef d'entreprise (72 heures) - Entretien (information par courriel envoyé à l'Agglo) - Saisie des informations et dépôt du dossier sur la plateforme - Options proposées (inclues dans tarification) rédaction d'une note de synthèse du projet / présentation du projet devant commissions Annexe 1 : trame récapitulative du dossier avec informations à recenser Annexe 2 : Récapitulatif de la demande CAP de Proximité	**Nombre de dossiers traités :** 150 dossiers CAP avant la numérisation de la saisie Cinquantaine de dossiers montés depuis la création du nouveau dispositif CAP **Méthodologie proposée :** Accompagnement personnalisé entre 9 à 13h - Prise de rdv avec contact envoyé par Agglo dans un délai de 7 jours - Rdv personnalisé - Contacts réguliers pour s'assurer de la complétude des dossiers
Note sur 30	**23**	**27**	**18**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240326-D2024-048-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/03/2024
Notification : 26/03/2024

	Chambre de Commerce et d'Industrie d'Eure-et-Loir	Réseau Initiative Eure-et-Loir	Chambre de Métiers et de l'Artisanat d'Eure-et-Loir
Pratique de la plateforme de la Région Centre - Val de Loire - Portail « nos aides en ligne »	Utilisation de la plateforme pour dossiers FEDER, dossiers CAP, dossiers émeutes juin 2023	Premier utilisateur de la plateforme « Nos Aides en Ligne » NAEL en 2020 lors de la crise sanitaire et la gestion du Fonds Renaissance.	Référencées en qualité de mandataire sur la plateforme « Nos aide en ligne »
Note sur 30	**25**	**25**	**20**
NOTE VALEUR TECHNIQUE / 60 POINTS	48	52	38
PRIX DES PRESTATIONS — Prix unitaire par dossier	*490€*	*350€*	*396€* *2 options supplémentaires possibles à 88€ chacune*
PRIX DES PRESTATIONS — NOTE PRIX / 40 POINTS	20	35	30
NOTE TOTALE	68	87	68

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240326-D2024-048-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/03/2024
Notification : 26/03/2024

METHODE DE NOTATION

Méthode de notation des sous-critères de la valeur technique

Proposition très satisfaisante	**4**
Proposition satisfaisante	**3**
Proposition moyennement satisfaisante	**2**
Proposition insatisfaisante	**1**
Absence des éléments ou proposition insuffisante	**0**

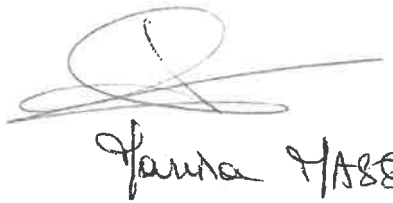
Méthode de notation du critère prix

Note du candidat = Note maximale x offre du candidat le moins disant (hors offre anormalement basse) / offre du candidat étudié

PROPOSITION D'ATTRIBUTION DU MARCHE

La proposition de l'association Réseau Initiative Eure-et-Loir se détache s'agissant de la méthodologie proposée pour accompagner les porteurs de projet / chefs d'entreprise dans le montage de leur demande de fonds de proximité – CAP proximité. La restitution des échanges auprès des services de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux grâce aux outils proposés par Réseau Initiative Eure-et-Loir et la synthèse sont des atouts dans le suivi des projets pour le Développement Economique de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux. L'association Réseau Initiative Eure-et-Loir maîtrise la plateforme « Nos Aides en Ligne ». La proposition financière conduit l'offre de l'association Réseau Initiative Eure-et-Loir en première position. En conséquence, la Direction Développement Economique propose de lui attribuer cette mission d'accompagnement.

Nom, Prénom et signature du directeur



Réception par le préfet : 26/03/2024
Notification : 26/03/2024
Accusé certifié exécutoire
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240326-D2024-048-AU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240326-D2024-048-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/03/2024
Notification : 26/03/2024

Lettre de Consultation

Mission de montage de dossiers fonds partenarial Economie de Proximité et CAP Economie de Proximité

Expéditeur :
Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

Contacts :

Marina MASSEAU
Directrice Développement Economique
Pôle Développement & Aménagement du territoire
m.masseau@dreux-agglomeration.fr

Carole NEVEU
Chargée de mission développement économique et développement local
Pôle Développement & Aménagement du territoire
c.neveu@dreux-agglomeration.fr

Date d'envoi : mardi 16 janvier 2024

Date limite de remise des offres : vendredi 26 janvier 2024 à 17h00

Cette consultation s'inscrit dans le cadre d'une procédure adaptée en application des dispositions de l'article R2123-1 du code de la commande publique

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240326-D2024-048-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/03/2024
Notification : 26/03/2024

Table des matières

1 OBJET DE LA CONSULTATION 3
1.1 Présentation du contexte de la mission 3
1.2 Définition de la mission 4
1.2.1 Descriptif de la mission confiée 4
1.2.2 Contenu et décomposition de la mission 4
2 PIECES CONTRACTUELLES 5
3 DELAIS – DUREE DU MARCHE 5
4 MODALITES DE PAIEMENT 5
5 MODALITES D'ENVOI ET DATE LIMITE DE REMISE DE LA PROPOSITION 5
6 ANALYSE DES OFFRES 5
7 CONTACTS 6
8 SIGNATURE 6

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240326-D2024-048-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/03/2024
Notification : 26/03/2024

1 OBJET DE LA CONSULTATION

1.1 Présentation du contexte de la mission

Le dispositif fonds partenarial Economie de Proximité et CAP Economie de Proximité vise à accompagner les projets des entreprises de proximité. Ces entreprises doivent aujourd'hui s'adapter à de nombreux enjeux : évolution des modes de consommation, transition écologique et énergique, usages numériques ...

Les objectifs du fonds sont les suivants :

- Renforcer une économie locale durable, résiliente et vertueuse ;
- Contribuer au maintien et à la création d'emplois non délocalisables sur les territoires ;
- Favoriser la création, le développement et la reprise – transmission des petites entreprises ;
- Adapter les entreprises aux enjeux de transition écologique, énergétique et numérique ;
- Encourager la création d'activités non présentes sur les territoires ;
- Diversifier les activités économiques sources de richesse ;
- Privilégier les activités et les services dans les centres-bourgs et centres-villes (lien avec l'objectif zéro artificialisation nette et la revitalisation des cœurs de villes et de bourg) ;
- Renforcer l'attractivité du territoire pour les habitants et pour les visiteurs.

Le fonds partenarial Economie de Proximité et CAP Economie de Proximité est constitué de crédits provenant de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux (fonds de proximité) et de la Région (CAP Economie de Proximité). Un règlement a été établi entre les parties afin de fixer les priorités sur lesquelles elles flécheront leurs financements (dans chaque paragraphe des priorités régionales sont définies ainsi que des priorités territoriales adaptables en fonction des stratégies locales).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240326-D2024-048-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/03/2024
Notification : 26/03/2024

1.2 Définition de la mission

1.2.1 Descriptif de la mission confiée

Il est demandé aux candidats d'établir une proposition technique et financière pour l'accompagnement des entreprises ou des porteurs de projet dans le montage du dossier d'aide financière du fonds partenarial Economie de Proximité ou CAP Economie de Proximité.

1.2.2 Contenu et décomposition de la mission

Les attendus sont les suivants :

- Maitrise du dispositif d'aide et des spécificités du règlement

- Prise de contact avec l'entreprise ou le porteur de projet ; entretien physique et vérification de l'éligibilité au dispositif.

Les coordonnées de l'entreprise ou du porteur de projet seront transmises par la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux. Le prestataire dispose d'un délai de 7 jours pour reprendre contact avec l'entreprise ou le porteur de projet et planifier un rendez-vous.

- Saisie des informations et du dossier d'aide sur la plateforme de la Région Centre - Val de Loire - Portail « nos aides en ligne ».

Lorsque le prestataire dispose de l'ensemble des pièces justificatives du dossier, il est attendu un traitement du dossier sous 15 jours. Le dossier est ensuite instruit par la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux (fonds de proximité) ou de la Région (CAP Economie de Proximité) en fonction du montant d'aide sollicité.

- Volume : 10 dossiers maximum

Chaque accompagnement fera l'objet d'un bon de commande préalable de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux. Un bon de commande peut confier la réalisation de plusieurs dossiers.

- Date limite pour la réalisation des dossiers : 31 décembre 2024.

Il est précisé que le candidat peut être amené à traiter plusieurs dossiers simultanément sans délai supplémentaire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240326-D2024-048-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/03/2024
Notification : 26/03/2024

2 PIECES CONTRACTUELLES

Les pièces contractuelles de la mission sont les suivantes :

- La présente lettre de consultation et ses annexes :
Annexe 1 – CC2023-029A- Règlement régional d'intervention.pdf
Annexe 2 - Conditions générales d'achat.pdf

- Le devis du candidat correspondant au prix unitaire de traitement d'un dossier ;

- L'offre technique du candidat ;

Les documents applicables sont ceux en vigueur au jour de l'envoi de la demande de devis.
La remise d'une offre vaut acceptation de la lettre de consultation et des conditions générales d'achat.

3 DELAIS – DUREE DU MARCHE

La Communauté d'agglomération souhaite que la réalisation de la mission s'achève au plus tard le 31/12/2024.
Les délais sont mentionnés à l'article 1 de la présente lettre de consultation.

4 MODALITES DE PAIEMENT

La prestation sera réglée sur la base de la proposition financière du candidat correspondant à un prix unitaire par dossier. La facture devra mentionner le nombre total de dossiers réalisés et aboutis conformément au bon de commande émis (une facture par bon de commande).
Le règlement sera opéré après réalisation de la mission et service fait sur présentation de la facture.

5 MODALITES D'ENVOI ET DATE LIMITE DE REMISE DE LA PROPOSITION

Le candidat doit retourner sa proposition à la direction développement économique de la Communauté d'agglomération par courriel à l'adresse developpement.eco@dreux-agglomeration.fr avant la date et l'heure indiquée en page 1 de la présente lettre de consultation.

6 ANALYSE DES OFFRES

Le prestataire sera retenu sur plusieurs critères :

- Le prix proposé par dossier / 40 points
- La maîtrise du dispositif d'aide (nombre de dossiers traités sur ce dispositif et méthodologie proposée) / 30 points
- La pratique de la plateforme de la Région Centre - Val de Loire - Portail « nos aides en ligne » / 30 points.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240326-D2024-048-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/03/2024
Notification : 26/03/2024

L'offre technique du titulaire devra présenter :

- le nombre de dossiers traités sur ce dispositif ou tout dispositif équivalent ;
- la méthodologie de travail proposée ;
- les éléments prouvant la bonne maîtrise de la plateforme de la Région Centre - Val de Loire - Portail « nos aides en ligne » ou toute plateforme équivalente.

7 CONTACTS

Affaire suivie par Marina MASSEAU – m .masseau@dreux-agglomeration.fr ; Carole NEVEU — c.neveu@dreux-agglomeration.fr

8 SIGNATURE

Le Candidat,

Cachet et signature

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240326-D2024-048-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/03/2024
Notification : 26/03/2024

REPONSE : vendredi 26 janvier 2024

MISSION DE MONTAGE DE DOSSIERS FONDS PARTENARIAL ECONOMIE DE PROXIMITE ET CAP ECONIMIE DE PROXIMITE

RESEAU INITIATIVE EURE-ET-LOIR (RIEL)			
Statut juridique	Association	Date de création	1999
Activités principales	Réseau d'accompagnement et de financement à la création, reprise et développement des entreprises en Eure-et-Loir		
Adresse du siège social Adresse Postale	3 rue Camille Claudel CM101 – Bât.22 28 630 Le Coudray		
Téléphone	02.37.20.99.99	Mail : olivier.petrus@initiative-eureetloir.fr	
SIRET	449 085 976 00032		
Site internet	www.initiative-eureetloir.fr		
REPRESENTANT LEGAL			
Nom - prénom	PARAGOT Emmanuel	Président contact@initiative-eureetloir.fr	
Téléphone	02.37.20.99.99		
REFERENT MARCHE			
Nom - prénom	PETRUS Olivier	Directeur olivier.petrus@initiative-eureetloir.fr	
Téléphone	02.37.20.25.24		

- PRESENTATION DE LA STRUCTURE

Association loi 1901, créée en 1999 à l'initiative des chefs d'entreprises d'Eure-et-Loir et du Comité de Développement Economique d'Eure-et-Loir, RIEL a pour mission d'aider les créateurs et repreneurs d'entreprises par la mise en place d'un accompagnement et l'octroi d'un Prêt d'Honneur.

RIEL intervient sur l'ensemble du département d'Eure-et-Loir.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240326-D2024-048-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/03/2024
Notification : 26/03/2024

Les chiffres de l'association depuis 3 ans :

- 2021 : 147 prêts d'honneur pour un montant total de 2 243 000 €, 398 emplois accompagnés.
- 2022 : 175 prêts d'honneur pour un montant total de 2 053 900 €, 394 emplois accompagnés.
- 2023 : 156 prêts d'honneur pour un montant total de 1 827 550 €, 437 emplois accompagnés.

Nous obtenons un taux de pérennité à 3 ans avoisinant les 93 % et 88 % à 5 ans.

Un ancrage territorial :

L'association RIEL n'est pas isolée sur le territoire d'Eure-et-Loir. Elle a noué des relations de partenariat avec de multiples institutions publiques et structures privées (Conseil Régional Centre-Val de Loire, BPI France, l'ensemble des Collectivités locales, les Chambres Consulaires, les représentants de l'Etat, entreprises, établissements financiers, experts comptables, réseaux d'accompagnement à la création d'entreprises, ...). L'ensemble de ces partenaires participe notamment à son Comité d'Agrément apportant ainsi leurs multiples compétences. L'association a signé différentes conventions et partenariats qui lui permettent de répondre à une majorité des sollicitations. De plus, elle communique régulièrement sur les dispositifs proposés en utilisant différents canaux de communication (Presse, Salons, Site internet, Réseaux sociaux, ...).

Les missions de l'association :

RIEL œuvre en faveur du développement économique durable des territoires en plaçant la personne au cœur de son action.
RIEL est membre du Réseau Initiative France, qui garantit et certifie, par une norme qualité AFNOR NF X50-771, les missions que doivent remplir les associations vis-à-vis d'un porteur de projet. Cette norme est reprise à travers *la Promesse* Initiative France :

Nous savons qu'entreprendre n'est pas un long fleuve tranquille, notre promesse est d'être à côtés des entrepreneurs à toutes les étapes de leur projet :

1. ***Un accueil professionnel et bienveillant pour tous les entrepreneurs***
2. ***Un accompagnement à la finalisation du Business Plan***
3. ***Une solution financière : un prêt d'honneur initiative à taux 0, sans garantie demandée, octroyé par un comité composé de chefs d'entreprises et d'experts locaux de l'entrepreneuriat.***
4. ***Un suivi personnalisé dans les premières années de vie de l'entreprise.***
5. ***Un parrainage et l'ouverture à un réseau professionnel.***

Pour répondre à ces missions, RIEL s'appuie sur un réseau de chefs d'entreprises et de partenaires (Chambres consulaires, banques, experts comptables, Cabinet d'Assurances, Club d'entreprises, l'Inter-Réseaux...).

Depuis 2020, RIEL a étendu son offre en proposant des prêts d'honneur croissance (dédiés aux entreprises en développement) et un prêt d'honneur Transition proposé aux entreprises connaissant une difficulté passagère. L'année 2023 a été marquée par le lancement du Prêt d'Honneur Innovation.
A ce jour, l'association offre une gamme complète de prêts aux entreprises du territoire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240326-D2024-048-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/03/2024
Notification : 26/03/2024

D'autre part, l'association a pour mission le suivi et l'accompagnement des entreprises financées. Ce travail est réalisé aujourd'hui notamment grâce à l'implication d'une trentaine de parrains-marraines.

L'accompagnement du Réseau Initiative Eure-et-Loir est fait aujourd'hui en 2 temps :

- Un suivi technique des entreprises accompagnées : Ce suivi est obligatoire pour tous les bénéficiaires des dispositifs RIEL. Afin de mieux suivre leur activité, les entrepreneurs rentrent chaque mois leurs indicateurs (CA, Charges...) dans notre logiciel IP2.0.

- Le parrainage : c'est un accompagnement plus quotidien du chef d'entreprise basé sur une relation de confiance, pour l'aider à prendre du recul sur la gestion de son entreprise, ses décisions, son organisation quotidienne....

En complément, nous proposons à tous les entrepreneurs en cours de création ou déjà en activité de participer à nos ateliers Initiatives Thématiques dans le but d'accroître leurs compétences et à nos Rencontres entrepreneurs Initiative Business 28 afin de développer leurs réseaux et business.

- PROFILS ET COMPETENCES DES EQUIPES INTERVENANT SUR LE MARCHE

Nom - Prénom Fonction	Diplôme	Domaines de compétences	Date d'entrée dans la structure
PETRUS Olivier	Master stratégie d'entreprise et logique territoriale	Plus de 20 ans d'expérience dans le développement économique	2004
BEURARD Sandrine	Master 2 Professionnel Ingénierie de la Culture et de la Communication	Communication Gestion événementielle	2017
PROUTHEAU Elise	Diplôme d'école supérieur de commerce	Barchelor Marquéting et développement commercial	2018
RAMASSAMY Amandine	Diplôme d'Ecole Commerce Européen	Marketing Digital et commercial	2022
MARTIN Emilie	BTS comptabilité gestion	16 ans d'expérience en comptabilité gestion et RH et 5 ans d'expérience en création reprise d'entreprise	2018
TAILLANDIER Elodie	BTS comptabilité	21 ans d'expérience en comptabilité et gestion paie	2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240326-D2024-048-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/03/2024
Notification : 26/03/2024

- LOCAUX ET MATERIELS

Le Réseau Initiative Eure-et-Loir tient des permanences sur l'ensemble du territoire Eurélien, proposant, entre autres, aux entrepreneurs de l'agglomération du Pays de Dreux de les rencontrer entre deux à trois fois par semaine au Dôme.

SITE	ADRESSE	Equipement
Bureaux du Réseau Initiative Eure-et-Loir	3 rue Camille Claudel CM101 – Bât.22 28630 Le Coudray	Informatique, mise à disposition de matériel portable, connexion internet, documentations spécialisées Salle de réunion, bureau individualisé, documentations spécialisées
DOME	22/24 Pl. Métézeau, 28100 Dreux	Bureau individualisé, connexion internet

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240326-D2024-048-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/03/2024
Notification : 26/03/2024

FONDS PARTENARIAL ECONOMIE DE PROXIMITE ET DU CAP ECONOMIE DE PROXIMITE

RESEAU INITIATIVE EURE-ET-LOIR

Proposition technique et financière pour l'accompagnement des entreprises dans le cadre d'une consultation au montage des dossiers fonds partenarial Economie de Proximité et CAP Economie de Proximité.

Contenu et décomposition de la mission :

Maîtrise du dispositif et des spécificités du règlement

L'objet du dispositif :
Ce dispositif a pour but d'accompagner les projets des entreprises au quotidien dans lesquelles l'habitant et le touriste consomment fréquemment voire quotidiennement. Aujourd'hui l'évolution des modes de consommation, la transition écologique et énergétique, les usages numériques, ... imposent aux entreprises de devoir se réorganiser et de s'adapter à ces nouveaux enjeux.
Ce fonds a donc pour objectif de :

- Renforcer une économie locale durable, résiliente et vertueuse
- Contribuer au maintien et à la création d'emplois non délocalisables sur les territoires
- Favoriser la création, le développement et la reprise des petites entreprises
- Adapter les entreprises aux enjeux environnementaux et numériques
- Encourager la création d'activités non présentes sur les territoires
- Diversifier les activités économiques et sources de richesse
- Privilégier les activités et les services dans les centres bourgs et centres-villes
- Renforcer l'attractivité du territoire pour les habitants et pour les visiteurs

La communauté d'Agglomération du Pays de Dreux et le Conseil Régional Centre-Val de Loire se sont alliés pour constituer un fonds dans le but le répondre à ces problématiques.

Ce dispositif est à destination des petites et moyennes entreprises artisanales et commerciales immatriculées au Registre National des Entreprises.

Sont exclus du dispositif :

- Les activités ou projets éligibles au CAP PME/PMI et notamment les artisans de production
- Les agences (immobilière, banque, assurance courtage, intérimaire)
- Les commerces de gros
- Les commerces saisonniers ayant une activité inférieure à 6 mois
- Les commerces non sédentaires dont le siège social serait à l'extérieur du territoire régional
- Les succursales et les réseaux de franchise ou de concession,
- Les commerces d'une surface de vente supérieure à 300 m²

Les projets et ou secteurs d'activité relevant d'une politique régionale sectorielle comme le tourisme ou l'agriculture seront réorientés vers cette politique.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240326-D2024-048-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/03/2024
Notification : 26/03/2024

L'Agglomération du Pays de Dreux a souhaité également donner des priorités en ciblant les entreprises de proximité :

- Les entreprises artisanales et commerciales réalisant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1 M d'euros hors taxes
- Les entreprises d'insertion et les entreprises de l'économie sociale et solidaire quels que soit leur statut juridique
- Les entreprises agricoles porteuses de projets d'investissements productifs donnant accès à une aide de moins de 2 000€, aide qui sera portée à connaissance de la Région dans le cadre des contrôles croisés liés au FEADER et aux crédits régionaux
- Les hébergements touristiques
- Les commerces alimentaires y compris ceux qui n'offrent pas au moins 20% de produits de la marque C du Centre et/ou une part significative de produits biologiques locaux et de proximité
- Les commerces de première nécessité (café, presse, garage, station-service, ...) s'ils sont situés dans une commune qui dispose d'une offre limitée ou inexistante, ou dans un quartier prioritaire de la ville
- Les métiers de bouche au-delà des premières installations s'ils sont situés dans une commune qui dispose d'une offre limitée ou inexistante, ou dans un quartier prioritaire de la ville.

Les entreprises pouvant bénéficier de ce dispositif devons répondre à un certain nombre de critères d'éligibilité cité à l'article 5 du règlement régional d'intervention.

L'Agglomération du Pays de Dreux a souhaité apporter quelques spécificités à ces critères.
Avec l'expérience que nous avons de ce dispositif, il nous semble pertinent de préciser que le programme d'investissement porté par l'entreprise pourra également être financé en partie et/ou en totalité par les fonds propres de l'entreprise si ces derniers le permettent et si cela ne met pas en danger l'équilibre financier de l'entreprise.

L'article 6 précise les caractéristiques du dispositif.
Les devis présentés ne devront pas être antérieurs à plus de 6 mois lors du dépôt du dossier.
Si l'entreprise réalise elle-même les travaux, la prise en charge s'effectuera exclusivement sur les matériaux et sur les montants HT. Les devis ou factures provenant d'entités liées au bénéficiaire de l'aide ne sont pas éligibles.

Dans le but d'avoir une complémentarité et une efficience des dispositifs de soutien à l'entreprenariat, il peut être proposé, en cas de création/reprise d'entreprise, d'orienter l'entrepreneur vers le ou les dispositifs les plus appropriés (Prêt d'Honneur RIEL, PH BPI, Garantie, ...).

L'aide octroyée prend la forme d'une subvention calculée sur la base de devis HT et comprise entre 500 et 20 000€.
L'Agglomération du Pays de Dreux soutiendra les projets dont l'aide sera comprise entre 500 et 5 000€.
Le Conseil Régional Centre-Val de Loire soutiendra les projets dont la subvention sera comprise entre 5 010€ et 20 000€.
Le taux d'intervention est de 30% maximum de la base subventionnable. A titre dérogatoire, ce taux pourra être porté à 50% pour des investissements porteurs d'économie d'énergie.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240326-D2024-048-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/03/2024
Notification : 26/03/2024

Compléments d'informations :

Le Réseau Initiative Eure-et-Loir réalise depuis 2023 une mission identique pour le compte de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France. RIEL a traité 10 dossiers sur le second semestre de l'année 2023. Cette mission est reconduite en 2024.

Concernant l'usage et la maîtrise de l'outil « Nos Aides En Ligne » (NAEL), le RIEL a été le premier à l'utiliser en 2020 lors de la crise sanitaire et la gestion du Fonds Renaissance.
Les chargés de mission en charge de l'accompagnement des entrepreneurs participent régulièrement aux différentes réunions et formations en lien avec ce dispositif et l'usage de NAEL.

Prise en charge de la demande :

Le processus d'accompagnement devra faire l'objet d'une organisation spécifique entre les services de l'Agglomération du Pays de Dreux et l'opérateur afin d'apporter la plus grande fluidité et réactivité vis-à-vis de l'entrepreneur.

Quel que soit le prescripteur, RIEL s'engage à contacter l'entrepreneur dans les 72h dès qu'il a connaissance du projet.
Un premier entretien sera réalisé pour prendre connaissance du projet, des investissements et du timing de ces derniers.
Lors de ce premier rendez-vous, RIEL présentera l'ensemble des dispositifs permettant de soutenir ce projet et définira le plus pertinent après avoir vérifié l'éligibilité aux dispositifs.

Les services de l'Agglomération seront informés de tous ces entretiens par écrit (courriel) avec les informations suivantes : Identité de l'entrepreneur et de l'entreprise, activité, descriptif du projet et des investissements.
Après validation de l'éligibilité du projet par la collectivité, RIEL effectuera l'ensemble de la saisie sur NAEL.
Au préalable, RIEL aura demandé à l'entrepreneur l'ensemble des éléments nécessaires pour constituer le dossier (Annexe 1).

Dès que le dossier sera finalisé sur NAEL, les services de l'agglomération seront informés par courriel et le dossier sera transmis via la plateforme régionale.

OPTIONS :
1/ A la demande de la collectivité, RIEL pourra rédiger une synthèse du projet (Annexe 2), mettant en avant les points forts, les points de vigilance et les recommandations sur la demande, la pertinence, la viabilité du projet et apporter différentes informations complémentaires sur l'entreprise et l'entrepreneur.

2/ Si la collectivité le souhaite, un collaborateur pourra venir présenter le projet devant les différentes commissions en émettant, ou non, un avis.

Ces deux options seront réalisées sans surcoût pour l'Agglomération du Pays de Dreux.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240326-D2024-048-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/03/2024
Notification : 26/03/2024

Frais de Gestion :

Forfait par dossier : 350€/TTC.

Ce forfait comprend le temps passé sur l'ensemble du processus : les rencontres, les frais de déplacement et les échanges avec l'entrepreneur, le temps passé à la constitution du dossier sur NAEL et à l'ensemble des échanges avec les services de l'Agglomération de Dreux.

Recommandations :

1/ Dès que le choix de l'opérateur sera défini, il sera impératif d'organiser une rencontre entre les deux entités avec les collaborateurs concernés dans le but d'optimiser nos échanges, fluidifier la relation avec l'entrepreneur et rendre le dispositif efficient.
Exemple : qui informe l'entrepreneur de son éligibilité ? de la décision ? …

2/ Déterminer les différentes étapes du montage dossier dans le but d'informer l'entrepreneur sur l'avancement de sa sollicitation et déterminer à quel moment il pourra démarrer son projet d'investissement (ouverture du dossier sur NAEL après validation de l'éligibilité, Transmission ou finalisation du dossier sur NAEL, Validation par la collectivité, …)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240326-D2024-048-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/03/2024
Notification : 26/03/2024

Réseau Initiative EURE-ET-LOIR

Agglo Pays Dreux

Val de Loire www.regioncentre-valdeloire.fr

ANNEXE 1

Trame récapitulative du dossier

Présentation succincte du projet :

Descriptif du projet :

Description détaillée du projet objet de la demande de financement (présentation du projet et sa genèse) :

Coût total prévisionnel du projet : _____€

Impact social, écologique et numérique du projet :

Votre projet a-t-il un impact sur l'emploi (création, maintien, ...) ?

☐ **Oui** ☐ **Non**

Si oui :

Votre projet a-t-il fait l'objet d'un diagnostic ou d'un accompagnement particulier ?

☐ **Oui** ☐ **Non**

Si oui :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240326-D2024-048-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/03/2024
Notification : 26/03/2024

Est-ce que votre projet a pour objectif une diversification ? ☐ **Oui** ☐ **Non**

Est-ce que votre projet a pour objectif une relocalisation ? ☐ **Oui** ☐ **Non**

Diagnostic Transition Écologique ? ☐ **Oui** ☐ **Non**

Est-ce que votre projet a pour objectif une transition écologique énergétique ?

☐ **Oui** ☐ **Non**

Si oui :

- Réduction de la consommation d'énergie ? ☐ **Oui** ☐ **Non**
- Préservation de la ressource en eau ? ☐ **Oui** ☐ **Non**
- Développement de l'économie circulaire ? ☐ **Oui** ☐ **Non**
- Préservation de la biodiversité ? ☐ **Oui** ☐ **Non**
- Optimisation de la consommation des matières premières ? ☐ **Oui** ☐ **Non**
- Autres : *à préciser*

Diagnostic Numérique ? ☐ **Oui** ☐ **Non**
Votre projet intègre-t-il une démarche numérique (visibilité web, actions de webmarketing, outils de gestion intégrée, ...) ? :

Période prévisionnelle d'exécution du projet :

- Date de début : JJ/MM/AA
- Date de fin : JJ/MM/AA

Prévisions d'évolution du chiffre d'affaires (CA) :

Afin d'appréhender votre projet et l'impact de l'aide publique, vous devez expliciter l'évolution de votre chiffre d'affaires sur au moins 2 ans dans le tableau suivant :

Année	Chiffre d'affaires (dernier bilan)	%	Explicitez vos hypothèses

Indicateurs complémentaires pour l'étude du projet :

Nom de l'enseigne commerciale (si différente de la raison sociale) :
Date d'immatriculation : JJ/MM/AA
Adresse de l'établissement concerné par le projet (si différente du siège social) :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240326-D2024-048-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/03/2024
Notification : 26/03/2024

Activité de l'entreprise concernée par le projet :

Présentation de l'entreprise :

L'entreprise est-elle détenu par une ou plusieurs autres entreprises ? ☐ **Oui** ☐ **Non**

L'entreprise détient-elle une ou plusieurs autres entreprises ? ☐ **Oui** ☐ **Non**

Si oui, Pourcentage du capital détenu :

Capital social en € (dernier bilan ligne 2051 DA) :

Capitaux propres en € (dernier bilan ligne 2051 DL) :

Chiffre d'affaires (dernier bilan) :

Etes-vous à jour de vos obligations d'égalités femme homme, de recours à l'intérim et de tenu des négociation salariales ? ☐ **Oui** ☐ **Non**

Effectif de l'entreprise (Nombre de personnes physique) :

Effectif de l'entreprise (en CDI ETP) :

Dont effectif de l'entreprise (en CDI ETP) en Région Centre-Val de Loire :

Effectif apprenti(e) en Région Centre-Val de Loire :

Effectif consolidé (en ETP) :

Effectif TNS :

Votre entreprise a-t-elle bénéficié d'un accompagnement par une tierce structure ?

☐ **Oui** ☐ **Non**

Etes-vous artisan d'art ? ☐ **Oui** ☐ **Non**

Pour les professionnels du bâtiment, avez-vous le Label RGE, QUALIBAT énergie renouvelable, etc. ? ☐ **Oui** ☐ **Non**

Concernant votre clientèle, est-elle à destination des particuliers ? ☐ **Oui** ☐ **Non**

Pour les métiers de l'alimentation, possédez-vous un diagnostic hygiénoscopique ?

☐ **Oui** ☐ **Non**

Etes-vous restaurateur ? ☐ **Oui** ☐ **Non**

Quel est le pourcentage de femmes dans votre structure ? :

Quel pourcentage d'hommes dans votre structure ? :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240326-D2024-048-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/03/2024
Notification : 26/03/2024

Avez-vous dans votre effectif salarié, des salariés reconnus officiellement « travailleur handicapé » (RQTH) ?

Si oui, combien en avez-vous déclaré (au titre de la dernière déclaration mensuelle faite par l'entreprise) ?

Indicateurs spécifiques Fonds économie de proximité :

Préciser la somme des investissements : _____€

Vos investissements sont-ils économes en énergies ? ☐ **Oui** ☐ **Non**

Si oui :

Nombre d'emplois créés en ETP :

Financement bancaire moyen long terme égal a minima à 20% du programme d'investissement ou acquisition de parts sociales. ? ☐ **Oui** ☐ **Non**

Attestation sur l'honneur :

Les salariés seront informés sur la nature et le montant de l'aide régionale ou locale octroyée : ☐ **Oui** ☐ **Non**

Avoir pris connaissance de la notice explicative et le règlement de l'aide : ☐ **Oui** ☐ **Non**

Pour les demandes d'aide de moins de 5 000 €, une demande d'aide écrite a été présentée avant l'engagement des dépenses liées au projet ou à l'activité en question : ☐ **Oui** ☐ **Non**

L'entreprise est immatriculée au Registre Nationale des Entreprises (RNE) regroupant à partir du 1er janvier 2023 le Registre du commerce des sociétés (RCS) ou Répertoire des métiers (RM) en Région Centre-Val de Loire : ☐ **Oui** ☐ **Non**

Les renseignements fournis sont exacts : ☐ **Oui** ☐ **Non**

Pièces obligatoires :

☐ Kbis de moins de 3 mois, ou avis SIRENE de moins de 6 mois

☐ Devis détaillés des investissements prévus (ne doivent pas être antérieurs de plus de 6 mois à la date du dépôt du dossier)

☐ Dernier bilan et compte de résultat de l'entreprise

☐ Accord de principe de l'obtention d'un concours bancaire à moyens ou long terme OU d'autres sources de financement externes

☐ Annexes 1 et 2 (tableur Excel) signées par le chef d'entreprise

Ce document est amené à évoluer en même temps que la plateforme « Nos Aides En Ligne »

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240326-D2024-048-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/03/2024
Notification : 26/03/2024

Réseau Initiative EURE-ET-LOIR

Agglo Pays Dreux

ANNEXE 2

Récapitulatif de la demande CAP de Proximité

Libellé : Fonds de proximité – [NOM ENTREPRISE]

Demandeur :

[Civilité Prénom NOM]
Téléphone :
Portable :
Courriel :

Raison sociale : Choisissez un élément.
SIRET :
Date d'immatriculation : JJ/MM/AAAA

Code NAF :
Catégorie juridique :

Adresse du siège social :

Informations sur la demande

Cadre réservé à l'instructeur

Points forts :

Point de vigilance :

Le 26 janvier 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240326-D2024-048-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/03/2024
Notification : 26/03/2024

Recommandations :

Informations sur la structure

Description de l'activité :

Nombre d'emplois (ETP) :
(Hors travailleurs handicapés et salariés en insertion professionnelle)

Date de clôture du dernier bilan établi : JJ/MM/AAAA

Chiffre d'affaires : _____€

Résultat : _____€

Capitaux Propres : _____€

Quelle est le projet faisant objet de la demande de financement ?

Période prévisionnelle d'exécution du projet :
Date de début : JJ/MM/AAAA
Date de fin : JJ/MM/AAAA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240326-D2024-048-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/03/2024
Notification : 26/03/2024

Prévisions d'évolution du chiffre d'affaires (CA) :

Année 1 2 3	Chiffre d'affaires	%	Explicitez les hypothèses
Année 1			
Année 2			
Année 3			

Coût total du projet : _____€

Montant de l'aide sollicité : _____€

Financement complémentaire :

Informations Complémentaires :

Ce document est amené à évoluer en fonction des demandes de l'Agglomération du Pays de Dreux

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240326-D2024-048-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/03/2024
Notification : 26/03/2024